

**Les négociations sur l'organisation du travail** ont débuté dans la plupart des organismes de contrôle. Elles ont pour objectif la mise en conformité avec l'arrêté 2024 et de répondre à hausse continue du trafic prévue en 2025.

**La logique voudrait qu'à la suite de la signature du Protocole**, ces négociations se déroulent dans un climat apaisé et suivent l'esprit et la lettre des textes signés par l'ensemble des parties.

**Mais la situation est tout autre, la direction des opérations cherchant à :**

- ☀ exacerber volontairement les tensions en opposant les centres entre eux, désignant des gagnants qui auraient raflé une prétendue « mise » et des perdants qui n'auraient rien ;
- ☀ souffler le chaud et le froid sur les négociations locales à base de cadrages officieux mouvants incompris de son propre encadrement intermédiaire, quitte à renier, dans un dogmatisme incompréhensible, les équilibres passés.

**Ces méthodes sont inacceptables et à des années lumières** des enjeux de la navigation aérienne et du niveau de service attendu par nos clients, auxquels la DSNA devra répondre.

**L'apaisement est indispensable ! La direction des opérations doit revenir à la raison et cesser ses méthodes délétères de management et de négociation.**